

DECISION N°DC 43/24

Nomenclature M57 – Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédit de chapitre à chapitre

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment l'article L.5217-10-6;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° DL 44/2020 du comité syndical en date du 23 juillet 2020 portant sur les délégations d'attributions du comité syndical au Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu la délibération DL52/2022 du 6 décembre 2022 portant sur l'adoption du règlement budgétaire et financier et portant sur la fongibilité des crédits autorisant le Président du SIOM à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 %, du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Vu la délibération DL9/2020 du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif 2024,

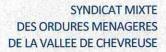
Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afin de permettre le paiement d'un dépôt de garantie à verser auprès de l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay pour la construction de la déchèterie ressourcerie à Saclay,

DECIDE

ARTICLE 1:

D'autoriser les transferts suivants en section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Chap. – Article	Montant	Chap. – Article	Montant
23 - 2313 Travaux en cours	-5 620.00 €		
27 – 275 Dépôt et cautionnement versé	5 620.00 €		
Total dépenses	0.00 €	Total recettes	0.00 €



Chemin Départemental 118 91978 COURTABŒUF Cedex Tél.: 01 64 53 30 00 - Fax: 01 64 53 30 09 SIRET: 259 100 907 00023 - CODE APE: 3811Z





ARTICLE 2:

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le

25 OCT. 2024

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision:

transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le :

Affichée le :









BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur: Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC43_2024
Date de la décision:	2024-10-29 00:00:00+01
Objet:	Nomenclature M57 - Fongibilité des crédits - décision budgétaire portant
	virement de crédit de chapitre à chapitre.
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20241029-DC43_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20241029-DC43_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	936
nom original:		
dc 43 2024.pdf	application/pdf	219541
nom de métier:		
99_AU-091-200062321-20241029-DC43_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	219541

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	29 octobre 2024 à 12h05min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 octobre 2024 à 12h10min03s	l'enveloppe 1115256 est valide et passe en
		attente de transmission
Transmis	29 octobre 2024 à 12h15min06s	l'enveloppe 1115256 passe en transmis
Acquittement reçu	29 octobre 2024 à 12h20min02s	Reçu par le miat le 2024-10-29